

# Programme HABITER MIEUX

Le programme « Habiter Mieux » est une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre sous certaines conditions de réaliser les **travaux de rénovation thermique** nécessaires pour diminuer votre consommation d'énergie de 25%.

## Pour bénéficier des aides du programme « Habiter Mieux »

- Vous **occupez** le logement dont vous êtes **propriétaires** ;
- Vos **revenus** ne dépassent pas les niveaux de ressources (sommes des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement) :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal du ménage : <i>Ressources très modestes</i>	Revenu fiscal du ménage : <i>Ressources modestes</i>
1	14 360 €	18 409 €
2	21 001 €	26 923 €
3	25 257 €	32 377 €
4	29 506 €	37 826 €
5	33 774 €	43 297 €
Par personne supplémentaire	+ 4 257 €	+ 5 454 €

*Il s'agit des revenus fiscaux de l'ensemble des personnes occupant le logement.  
Ce montant annuel figure sur votre feuille d'impôts.*

- **Votre logement :**
  - **a plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé ;
  - n'a pas eu d'autres financements de l'Etat comme un prêt à taux **zéro depuis 5 ans**.
- **Vos travaux :**
  - garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'**au moins 25%** ;
  - n'ont pas été commencés **avant le dépôt de votre dossier** ;
  - seront intégralement réalisés par des **professionnels du bâtiment**.

## Pour quel montant de subvention ?

Les montants d'aides sont les suivants :

- 35% pour les ménages aux ressources modestes et 50 % pour les ménages aux ressources très modestes ;
- 2 000 € pour les propriétaires occupants très modestes, 1 600 € pour les propriétaires occupants modestes,
- Une aide supplémentaire de la communauté de communes est possible suivant les situations, elle peut varier de 250 à 800 €.

## Dans la pratique

---

- Complétez le questionnaire ci-joint et retournez-le à la Délégation de l'Agence National de l'Habitat.
  - Par courrier : 22 à 26 avenue Dutac – 88 026 EPINAL CEDEX
  - Par mail : [anah@vosges.gouv.fr](mailto:anah@vosges.gouv.fr)
- Ensuite, un opérateur de l'ANAH se rendra à votre domicile, sur rendez-vous, pour :
  - réaliser le diagnostic thermique de votre logement ;
  - élaborer avec vous vos projets de travaux ;
  - faire réaliser les devis par des professionnels et vous aider à les comparer ;
  - monter vos dossiers de financement ;
  - suivre à vos côtés le bon déroulement de vos travaux.

## Votre contact à la Communauté de Communes des Hautes Vosges

---

**Charles CLAUDEL**  
24, rue de la 3<sup>ème</sup> DIA  
88310 CORNIMONT  
03 29 24 27 87  
[cclaudel@cchautesvosges.fr](mailto:cclaudel@cchautesvosges.fr)

## Partenaires

---



## Plus d'infos

---

- Site internet de l'ANAH : <http://www.anah.fr/accueil/>
- [Guide des aides à l'habitat 2017](#)